



Premier feuille
Oscar ill
Jr.

Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant *Dix-huit* - feuillets, cotés et paraphés par
nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de
Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur,
destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de
la Commune de *Crébillon* — pendant le cours de
l'année **1854**.

A Meaux, le *Dix* — Décembre mil huit cent cinquante-trois.

Pr. Mr. le Dr. J. D. Empereur

S. Oscar ill

Jr.

N^o. 1^{er}

Acte de Mariage
de
Auguste J. François
Champbelaud,
Julie Virginie
Désoyer.

Le **au** *mil huit cent cinquante quatre, le*
seize Janvier, onze heures du Matin; par devant nous
le Géolphe Delignières, Maire de la Commune de
Crébillon, en officier public de l'état civil; son
Compars publicquement dans la Maison Communale,
en muni d'une permission de Mariage du Conseil
d'administration de la Compagnie de Gendarmerie
de Seine-et-Marne; Auguste Jean François
Champbelaud, âgé de trente-un ans *et* *Julie*

Gendarmerie à la résidence de Clacy, Seine-et-Marne,
 le ce moment d'Octobre au poste provisoire de Chelles,
 se à Meys, Département du Jura, ville moyenne de
 Pierre Victor Chambord, âgé de Cinquante quatre ans
 institutrice, demeurant à Saint Didier, même Département
 et de sa femme Jeanne Rose Perruchon, Décédée à
 Chambord, chef-lieu de Caudry, Département du
 Jura, le vingt Avril mil huit cent quarante quatre
 Le tout constate ainsi qu'il résulte de son acte
 de Naissance, et de l'acte de Décès qui nous ont
 été présentés, en qui restent amencé au présent acte
 Le sieur Pierre Victor Chambord, consentant
 au présent mariage, ainsi que cela résulte de
 l'acte passé en Bruxelles devant Maître Adolphe
 Jean Jacques Dupoy, et son Collègue, Notaire à
 Anderlecht, Jura, lequel est en date du neuf Janvier
 mil huit cent cinquante quatre, Numéro envoiée, en
 légalisé, tel quel sera pris en qualité au présent acte
 (d'une part). De Julie Virginie Désoroy, âgée de trente ans et demi, Couturière, née et
 demeurant à Grilbardon, fille moyenne de Jean
 Guérin, Antoine Désoroy, décédé au même Grilbardon
 le vingt Avril mil huit cent trente deux, le tout
 constaté ainsi qu'il résulte de son acte de Naissance
 et de l'acte de Décès qui nous ont été présentés,
 en qui restent amencé au présent acte, et de
 Guérin sainte Geneviève, âgée de Cinquante
 ans, aussi Couturière demeurant au même Grilbardon
 à laquelle ici présente en personne nous a déclaré
 consentir au présent mariage (d'autre part).
 Lesquels avons sur requis de procéder à la célébration
 du mariage projeté entre eux, le vingt
 publications pour être faites en la Mairie de Clacy
 les Dimanches dix huit en vingt cinq Décembre
 dernier, d'après un extrait délivré par Monsieur
 Laroche maire de la Commune de Clacy, en date
 du vingt huit Décembre mil huit cent cinquante trois



lequel sera amencé au présent acte, et au
 en notre Mairie, le même Dimanche, et le
 tout sous à l'heure de midi, Claque, opposition
 auquel mariage ne nous ayons de difficultés, faisant
 droit à leur réquisition; après quoi, nous lecture
 de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du
 Chapitre six, relatif au mariage civil, avons
 demandé au futur époux et à la future épouse, si ils
 veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun
 d'eux ayant répondé séparément et affirmativement,
 avons déclaré au nom de la loi que le Sieur Auguste
 Jean François Chambord, et la demoiselle Julie
 Virginie Désoroy, étaient unis en mariage.
 D'après la loi du Dix juillet mil huit cent cinquante,
 nous avons interpellé les deux futurs époux, ainsi que les
 personnes présentes, autorisant le présent mariage, à
 nous déclarer s'il avait été pris entre eux, en contre
 au mariage; Lesquels nous ont attesté qu'il en a été fait
 en la date du Vingt quatre Décembre mil huit cent
 cinquante trois, par le ministre de Maître Adolphe
 Notaire à la trentaine d'Annes, Cantor de Clacy,
 d'après le Certificat délivré par ce Notaire, tel quel sera
 amencé au présent acte. De qui nous déclarons, note
 sur le Chanoine, en présence des deuxmme Virginie
 Lottier, âgée de trente cinq ans, Charron, de
 Louis Edward Chabot Parain, âgé de vingt-deux
 ans, Macon, tous deux amis de l'époux, De
 Pierre Sales Séquin, âgée de cinquante ans, Boulanget,
 Parain de l'épouse, de Michel Adolphe Drapier
 Fourier, âgé de quarante six ans, Cadet d'habitat,
 cousin de l'époux, et tous quatre témoins majeurs demeurant à
 Grilbardon; Lesquels sont avisés que toutes les parties présentes,
 signé avec nous le présent acte après Lecture faite.

Soigny I. V. Désoroy (Signature)
 G. J. Bourdon (Signature)

G. J. Bourdon (Signature)
 G. J. Bourdon (Signature)
 G. J. Bourdon (Signature)

N^o. 2.

Acte De
Mariage

Auguste Ferdinand
Vernelle,
Marie Anne
Veronique
Marland.

Le vingt deux fevrier, mil huit cent cinquante quatre, Le
sieur Auguste Ferdinand Vernelle, par
devant nous Adelpe Delignières, Maire de la
Commune de Chillardou, en officier public de l'état
civil; Son Compagnon publiquement dans la Mairie
Commune, Auguste Ferdinand Vernelle, âgé de
soixante ans en Décembre, Propriétaire, né en Décembre
à Chillardou; Veuf du premier Mariage de Louise
Julie Flavion, décédée aussi à Chillardou le vingt
six juin, mil huit cent cinquante trois, et fille
naturel de l'infant Jean Charles Vernelle, et
Charlotte Elizabeth Dugard, dans deux actes de
Chillardou le premier le vingt six mil huit cent trente
ans, et la seconde le vingt six juin, aussi, mil huit cent
deux, de son Contenté ainsi qu'il résulte de ses actes de
Référence, et des trois actes de Décès, qui nous servent
de produits, et qui restent annexes au présent acte.
Né que sans... Mme Marie Anne Veronique
Marland, âgée de quarante six ans en Décembre, Journaleuse
née à Neuchâtel, Arrondissement de Neuchâtel
(Suisse), demeurant à Chillardou, née en
premier Mariage, de Jacques Auguste Bernier,
décédé aussi à Chillardou, le vingt quatre Avril,
mil huit cent quarante et une, majeur des Béfutifs
Pierre Barthélémy Marland, Mme aussi Neuchâtel
le vingt Septembre Marland, mil huit cent quatre,
en de Marie Veronique Félix, décédé aussi à
Chillardou, le vingt quatre Mars, mil huit cent
quarante neuf, Le tout Contenté ainsi qu'il résulte
de son acte de Référence, et des trois actes de Décès,
qui nous sont de produits, et qui restent annexes
au présent acte d'autre part. Les futurs époux
sont nos Déclarés sous le nom Du Sérurier, qu'ils
ignorant le lieu Du Sérurier est celui Du Contenté
Municipal de leurs aieux; ce qui nous a également
été attesté par les quatre témoins ci après nommés,
qui nous ont affirmé eux mêmes que tels qu'ils
connaissent les époux, ils ignorent le lieu



De Dées De leurs aieux, et leur Dernier Contenté.
Lesquels nous nous ré quis De procéder à la célébration
du Mariage projet entre eux, et nous Leur
publication, sur le faites devant la principale
Porte D'entrée De notre Mairie Commune
Savoir La première L'Dimanche Deuxièmement
courant, et la Seconde de Dimanche Dix-neuf Du
mème mois, le tour à lheure De Minuit.

Aucune opposition ains, Mariage ne nous ayant
été signifiée, faisons Devant Leurs requisition d'après
avoir l'ordre De toutes les pièces ci dessus
mentionnées, et du Chapitre six du Code Civil, relatif
au Mariage, avons demandé au futur époux et
à la future épouse s'ils volontiers se prendre
pour Mari et pour femme, chacun d'eux ayant
répondu séparément et affirmativement, avons
déclaré au nom de la Loi, que le Sieur Auguste
Ferdinand Vernelle, et la Dame Marie Anne
Veronique Marland, étaient unis en Mariage.
D'après La loi Du dix juillet mil huit cent cinquante,
nous avons interpellé les deux futurs époux, à
nous déclarer s'il avoit été fait entre eux un
Contrat de Mariage; Lesquels nous ont attesté
qu'il en a été fait un, en date Du seize février
présent mois, par le Ministre De Maitre Delignières
Notaire à la résidence D'Arment, Caudry De Clapey,
d'après le Certificat Général pris ceci à Notaire,
lequel sera annexé au présent acte.

De quoi avons dressé acte Sur le Champ,
en présence Des Sieurs Jean Pierre Vernelle,
âgé de Soixante-trois ans, Propriétaire, et
fîere de L'épouse, De Félix Gisèle
Désolée, âgée de Cinquante trois ans,
Mouvement proche voisine Sudis épouse
de Jean Pascal Girler, âgé de quarante
trois ans, Cordouan; De Charles Hippolyte
Dubois, âgé de trente Cinq ans Marchand épicier,
tous deux proches voisins et amis de L'épouse,

et tous quatre Demeurant à Grilbardon, en
tous deux majeurs; Lesquels nous avons faites
signé entre nous le présent acte, après lecture faite,
de l'autre épouse nous à Déclarer ne fairez signez, de
ce qu'il nous est interdit Lorsque La Loi
et la Vérité veuille.

F. J. Duvotter 7/8 Terlet

C. le Dubois



Acte De Naissance
S. Jules Charles Leduc.

No. 3.
Acte De
Naissance
De
Stelle Eugénie
Baillot.

Quinze mil huit cent cinquante quatre, le trente
Mars, huit heures du matin; par Devant Nous Adolphe
Deligny, Maire en officier public de l'état civil de
la Commune de Grilbardon; est Compagnon le sieur
Christian Paul Louis Baillot, âgé de trente ans,
charpentier, Demeurant à Grilbardon; Lequel nous a
Déclaré qu'il n'est à nos soins que Du jour, il lui est
née en son Demeure une enfant Du sexe Feminin,
qu'il nous présente et a laquelle il a Déclaré voulonté
Donner les prénoms de Stelle, Eugénie;
Daquele enfant il a eu De son Legitime Mariane
avec Marie Honorine Bussière, âgée de
vingt-deux ans; Lesdites Déclaration et présentation faites
en présence des sieurs Auguste Mirebeau Gouraud,
âgé de vingt-six ans, Bouchard, bras fier du
Déclarant, et Charles Hippolyte Dubois, âgé de
trente cinq ans, Marchand Opticien, proche voisin
Dudit Déclarant, et tous deux témoins majeurs
Demeurant à Grilbardon; et sur lesdits témoins en
témoin, signé avec nous le présent acte De Naissance
après que il leur en a été donné Lecture.

Baillot

A. J. Garnery

J. D. Dugommier

No. 4.

Quinze mil huit cent cinquante quatre, le trois Mars,
huit heures du Matin; Devant Nous Adolphe Deligny
Maire, en officier public de l'état civil de la Commune

de Grilbardon; est Compagnon le sieur Jules Charles Leduc, âgé de vingt Cinq ans, Marieur, Demeurant à Grilbardon; dequel nous a Déclaré qu'il n'est à dix heures du Matin; il lui est né en son Demeure un enfant Du sexe Masculin, que il nous présente, en quel il a Déclaré vouloir Donner les prénoms de Jules, Charles; dequel enfant il a eu De son Legitime Mariane avec Augustine Suzanne Mélagnet, âgée de vingt quatre ans; Lesdites Déclaration et présentation faites en présence des sieurs Pierre Mélagnet, âgé de Cinquante huit ans, Compagnon Maréchal serrurier, père du Déclarant, et François Alexandre Vandeval, âgé de trente quatre ans, Insistatuer, proche voisin de Dudit Déclarant, en tous deux témoins majeurs Demeurant à Grilbardon; et a été le sieur Vandeval signé avec nous le présent acte; le père de l'enfant Déclarant, et le sieur Pierre Mélagnet témoin, nous a Déclaré ne fairez signez, de tems apres Lecture faite.

Vaudreuil

J. D. Dugommier

No. 5.
Acte De
Décès
De
Marie Anne
Opportune Gibaut
et Benoît.

Quinze mil huit cent cinquante quatre, le vingt
neuf Mars, huit heures du Matin; par Devant Nous
Adolphe Deligny, Maire en officier public de l'état
civil de la Commune de Grilbardon; Compagnon
des sieurs Pierre François Creux, âgé de soixante
quatorze ans, Sabotier, et Charles Hippolyte Dubois,
âgé de trente Cinq ans, Marchand Opticien, tous deux
témoins majeurs Demeurant à Grilbardon; le premier
querre, et le second voisin de la Défunte et après
nomme; Sesquies mes on Déclarant que sa femme
nommée Marie Anne Opportune Gibaut, âgée
de quatre vingt-trois ans, Manœuvre, née à
Villeroy, Caillou et arrois de la commune de Meaux,
Demeurant à Grilbardon; fille des Défunts
Jean-Claude Gibaut, et de Marie Anne
Trinim, et veuve de Jean Pierre Benoît,

Déclara auz Guillardou, le vingt huit Octobre
mil huit cent quatre-vingt deux; les deux Déclés
au même lieu, en son domicile, bientôt à six heures
en l'an de Dieu; en apres nous être assuré que
Déclés, nous avions dressé le présent acte que les
Déclarants ont signé avec nous après lecture faite.

Dubois
Bertrand

N^o. 6.
Acte De
Mariage
de
Pierre Victor
Platteau,
et
Eugénie Clara
Courtier.



Le XXVIII mil huit cent quatre-vingt deux premiers
heures heure du Matin; par Bertrand, Notaire à l'office
Délégué, Marie de la Commune de Guillardou, en
l'office public de l'état civil; sous comparaître publiquement
de la Maifoy Commune, Pierre Victor Platteau
âgé de vingt-cinq ans, charpentier, né à Marchampy
de ce même Département, demeurant à Guillardou;
fils unique de défunt Pierre Victor Platteau;
Déclé à Viquily le vingt neuf Avril mil huit cent
quarante, et de Marie Marguerite Lefèvre, âgée
de cinquante-trois ans, domestique, demeurant dans cette
demeure constaté ainsi qu'il résulte de son acte de
Naissance, en l'acte de Dieu qui nous ont été
produits, en qui resteront annexes au présent acte.
Madame Marie Marguerite Lefèvre, témoin en
personne, nous a déclaré consentir au présent Mariage
à une part. Et Eugénie Clara Courtier,
âgée de vingt trois ans, domestique, née à Roche
(Haute-Marne), (Côte) demeurant à Guillardou;
elle marie le défunt Pierre Mathieu Courtier, Déclé
aussi à Guillardou, le vingt huit Mars, mil huit
cent quatre-vingt deux, à la Véspéronne Adelaïde Bernier,
déclaré à l'hôpital Général de Paris, le vingt six
Octobre mil huit cent quatre-vingt deux; Le témoin constaté ainsi
qu'il résulte de son acte de Naissance, en des deux
actes de Dieu qui nous ont été produits, en qui
resteront annexes au présent acte d'autre part.
Les futurs époux nous ont déclaré sous la foi

serment, qu'ils ignoraient le lieu de Dieu et celle
du nom de leur future épouse; ce
qui nous a également été attesté par les quatre témoins
ci-après nommés, qui nous ont affirmé leurs noms que
quelque chose de l'épouse. Ils ignorent le lieu du mariage
de ces deux, et leur nom est Denuau. Lesquels nous avons
requis de procéder à la célébration du mariage projeté
entre eux; en tout, les publications ont été faites en
notre Marie des Dimanches quarante et vingt, un Mai
Dernier à l'heure de Dieu. Aucune opposition
avait naissance ne nous avons été empêchés, puisque
Denuau à leur réquisition, après avoir nommé le témoin
de toutes les personnes ci-dessus mentionnées, en
Chapitre six du Code Civil relatif au mariage;
avait déclaré son futur époux et à la future épouse;
s'il se rendrait à prendre pour Marie en pour femme;
chaque deux années dépendraient en application
avoir déclaré leur nom. De la loi que le sieur
Pierre Victor Platteau, et la demoiselle Eugénie
Clara Courtier, étaient unis en mariage.
D'après la loi du 25 juillet mil huit cent
cinquante, nous avons interprété les deux futurs époux
ainsi que la personne présente autorisant le présent
mariage, à nous déclarer s'il avait été fait entre
eux un contrat de mariage; Lesquels nous avons
tous attesté qu'il n'en avait pas été fait.
De quoi avons dressé acte sur le champ, en
présence des deux sieurs Victor Platteau, âgés
de soixante-deux ans, Nauvau, parrain et
oncle maternel de l'épouse; de Pierre Bourré
Foy, âgé de trente ans, Macon, beau-frère
de l'épouse; de Charles Hippolyte Dubois,
âgé de trente-cinq ans, Marchand épicier,
et François Alphonse Vandecal, âgé de
trente quatre ans, instituteur, tous deux amis
de l'épouse, et tous quatre témoins majeurs
denuau à Guillardou; lesquels ont
ainsi que l'épouse, signé avec nous

le present acte; L'épouse, La mère de l'épouse, et
le Sieur Victor Bierrie, témoin ci dessous
nommé, nous, ou, déclaré ne favorit signé. Le tout
après lecture faite.

Platane Dubois, le 1^{er} Octobre 1803



N° 7.

Acte De
Naissance
de Eugène Etienne
Bouvier.

Le An mil huit cent cinquante quatre, le
neuf juin, Cinq heures du soir; par devant nous
Paul Edme Adam, adjoint au Maire, en officier
publie de l'état civil de la Commune de Trilbardou,
par délégation; les Compagnes Louis Eugène Bouvier,
âgé de vingt-cinq ans, Berger, Denunciant à Trilbardou,
quel nous a déclaré qu'il habite à quatre heures du soir,
et lui en n'a pas son domicile un enfant du sexe masculin,
qu'il nous présente, en cequel il a déclaré volonté
de nous prêter, en cequel il a déclaré volonté
de nous prêter de Eugène, Etienne; auquel
enfant il a eu de son épouse Mariane, avec Marie
Guerivière Lucine Rolland, âgée de vingt-sept ans,
dans la déclaration de présentation faites en présence des
Sieurs Jean Louis Gastien, âgé de trente-sept ans,
Charrois, et Aimé Charles Fleuret, âgé de
cinquante ans, cultivateur, tous deux tenanciers
maisons Denunciant à Trilbardou et fraîches voisins,
Désirant déclarer; que son épouse avec nous, le
présent acte de Naissance, dans le sens (bon sens), pour
de l'enfant, nous a déclaré ne favorit signé, le
tenu après qu'il l'eût lu et a été lue lecture.

Eugène Adm. Gastien

N° 8.

Acte De
Naissance
Julien Alphonse
Métayer.

Le An mil huit cent cinquante quatre, le Dix
sept juin, Cinq heures du soir; par devant nous
Paul Edme Adam, adjoint au Maire, en
officier public de l'état civil de la Commune de
Trilbardou, par délégation; en compagnie le Sieur
Joseph Julien Métayer, âgé de vingt-sept ans,
domestique, et Pierre Métayer, âgé de
Cinquante-sept ans, Compagnon Maréchal serrurier,
tous deux tenanciers maisons Denunciant à Trilbardou,
le premier père, le second aîné du défunt ci
après nommé; Lesquels nous ont déclaré que le
dominical Julien Alphonse Métayer, âgé de
quatre-vingt jours, dans Profession, il est Denunciant
à Trilbardou, fils de Joseph Julien Métayer,
témoin ci dessous nommé, et de (Floré Augustine)
Perron, âgée de vingt-sept ans, Denunciant ensemble
au sein de Trilbardou, et de l'autre au domicile de son
père en mère, aujourd'hui à Cinq heures du soir;

Demandant Denunciant à Trilbardou, lequel nous
a déclaré qu'il habite à Cinq heures du soir, il habite en
nre son domicile, un enfant du sexe Masculin,
qu'il nous présente, en cequel il a déclaré volonté
de nous prêter de Julien Alphonse; lequel
enfant il a eu de son épouse Mariane, avec Floré
Augustine Perron, âgée de vingt-sept ans, femme
Déclarant en présentation faites en présence des Sieurs
Pierre Métayer, âgé de cinquante-sept ans, Compagnon
Maréchal serrurier, père du déclarant, et Pierre
Métayer Perron, âgée de trente quatre ans, Denunciant,
proche voisine du déclarant, en tous deux témoins
maisons Denunciant à Trilbardou; ledit futur Denunciant
a, veut signer avec nous, le présent acte de Naissance
le père de l'enfant, en l'espèce Pierre Métayer, Denunciant,
qui nous a déclaré ne favorit signé, le tout après qu'il
l'eût lu et a été lue lecture.

Adm. Gastien

N° 9.

Acte De
Décès
de
Julien Alphonse
Métayer.

Le An mil huit cent cinquante quatre, le
vingt deux juin, sept heures du soir; par devant nous
Paul Edme Adam, adjoint au Maire, en officier public de l'état civil de la Commune de
Trilbardou, par délégation; le Sieur Compagnon des
Sieurs Joseph Julien Métayer, âgé de vingt-sept ans,
domestique, et Pierre Métayer, âgé de
Cinquante-sept ans, Compagnon Maréchal serrurier,
tous deux tenanciers maisons Denunciant à Trilbardou,
le premier père, le second aîné du défunt ci
après nommé; Lesquels nous ont déclaré que le
dominical Julien Alphonse Métayer, âgé de
quatre-vingt jours, dans Profession, il est Denunciant
à Trilbardou, fils de Joseph Julien Métayer,
témoin ci dessous nommé, et de (Floré Augustine)
Perron, âgée de vingt-sept ans, Denunciant ensemble
au sein de Trilbardou, et de l'autre au domicile de son
père en mère, aujourd'hui à Cinq heures du soir;

N^o. 10.
Acte De
Mariage
De
Louis Germain
Germain,
et
Louise Alexandrine
Métayer.

le apres nous etre aperte du Dicte nous avons
dictes acte, Les apres Lecture faite, Les Déclarants
nous ont affirme ne savoir Signer, Nous avons tel signe
de present acte, Apres la Declaration a nous faite,

Résumé

Le An mil nine cent cinquante quatre, le six neuf
juillet, surchamp de Martin; Les deux Neufs Auteurs
Déclarants, Moins de la Commune de Chillardou, officier
public de l'état civil; Son Compagnon publiquement nommé
la Mairie Commune; Louis Germain Germain,
âgé de vingt ans ans, Charpentier, n'a boudoirs, Cointet
de Lourdes, Louange sonne de Pontaré, Seul le fils,
Quinze ans de Chillardou; fils unique de Jean Pierre
Germain Germain, âgé de vingt et un ans, Charpentier, le Vingt un
mars mil nine cent cinquante cinq, et de Victoire Adelaïde
Métayer, âgée de cinquante cinq ans, Journalier, au numero
quatrezame d'Ambley, à l'île de Marie; Son couplet
ainsi qu'il résulte de son acte de Naissance, en la date
de Dicte qui nous sur le présent, en qui estoit
envers au present acte veuve Victoire d'Alarie
Métayer, ici présente en personne, nous a déclaré consentir
au present mariage, d'un peu; Le Louise
Alexandrine Métayer, âgée de vingt deux ans
Commune, née à Chillardou, fille
unique de Pierre Métayer, âgé de cinquante trois ans,
Compagnon Mairel serrain de Chalais Germain
Guérineau Creux, âgée aussi de cinquante trois ans,
Seneurine née aussi Chillardou, constaté ainsi
qu'il résulte de son acte de Naissance qu'elle n'eust
à perdre, en qui estoit, auquel au present acte;
Luis Simon Pierre Métayer en la dame Catherine
Guérineau Guérineau Creux, ici présente en personne,
nous son déclaré consentir au present mariage, D'autant
que nous nous tenons au present a la célébration
du mariage projecté entre nous, en tout les publications
qui ont été faites en notre Mairie, Les Dimanches.



Nineteen nine hundred, en deux guilles présente, moi,
a l'heure de midi. Aucune opposition, aucun réprobé ne
nous ayant été signifiée, faisons droit a leur réquisition; apres avoir
écouté lecture de toutes les pièces a notre mariage, en la
Chapitre six du Code Civil relatif au mariage; avons demandé
au futur époux, et a la future épouse, s'ils voulaient se
faire pour leur ce pour faire; chacun d'eux ayant répond
déposition et affirmé devant nous, que l'acte de la
Loi, que le Sieur Louis Germain Germain, et la
Jeunefille Louise Alexadrine Métayer, étaient mis en mariage.
D'après la loi du 21 Juillet mil nine cent cinquante, nous avons
interpellé les deux futures époux, pour que les personnes présentes
autorisent le présent mariage, et nous déclarer s'il avoit été
fait entre eux, un Contrat de mariage; desquels nous
avons attesté, qu'il n'en avoit pas été fait. Be qui
avons dicté acte sur le Champ, en présence des deux
les deux Cog, et de toute leurs amis, Charpentiers
Réunément a Martigny, devant le Vingt cinq ans, Chardot
Jules Charles Leduc, âgé de vingt cinq ans, charpentier
réunément a Chillardou, ami de l'époux; de
Joseph Julian Métayer, âgé de vingt huit ans, domestique
réunément a Chillardou, frère de l'épouse; de
Alphonse Gauthier, âgé de cinquante cinq ans, menuisier,
oncle maternel de l'épouse et demeurant a Ferrières,
Cointet de Lourdes, en tous quatre témoins majorés, et a
deux autres Gauthier témoin, ainsi que la mère de l'épouse, et
la mère de l'époux; l'épouse, l'époux, les deux, et les deux
premiers témoins ci dessus nommés, nous ont déclaré ne
savoir signer, Le bon apres Lecture fait.

P. Béginian *Gauthier*

N^o. 11.
Acte de Dicte
de Marie Geneviève
Bianchi

Le An mil nine cent cinquante quatre, le vingt
neuf juillet, six heures du soir; par devant nous, le Notaire
Déclarants, moins en officier public de l'état civil de
la Commune de Chillardou, son Compagnon, le Sieur
Jean Pierre Beaujouan, âgé de soixante neuf ans,

fauquier, en Pierre Gisèle Biarre, âgée de quarante ans, Blanquefort, tous deux tenus majeurs Demeurant à Grilbardon; le premier époux, et le second preste voisin de la défunte ci-après nommée; lesquels nous, ses déclarés que la nommée Marie Geneviève Biarre, âgée de quarante six ans et demi, veuve d'Étienne, sieur de Denivron à Grilbardon, fille de Sébastien Antoine Onésime Biarre, en de Marie Geneviève Charles, âgée de soixante six ans, manouvrice Demeurant à Grilbardon, en épouse de Jean Pierre Beaudoing, tenancier et pionnier nommé, en décès, aîné Grilbardon, en son domicile aujourd'hui à une heure du soir; et après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte, que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

Baudoin Biarre

M. Dugay

N.° 12.

Acte de Décès

Marie Victoire

Poly

Veuve Piquet.

Sorcy

M. Dugay

Trilby

N.° 13.

Acte de Décès

Eugénie

Marland.

Barbodin

Biarre

M. Dugay

N.° 14.

Acte de Décès

Julie

Argentine

Boudant.

Sorcy

M. Dugay

*C*onseil bin cent cinquante quatre, le dixième, sans heure du matin; par devant nous Adolphe Delignières, Maire et officier public de l'état civil de la Commune de Grilbardon; sans Compagnie les sieurs Jean Baptiste Desordain, âgé de trente trois ans, Marchand drapier, et Blanche Aimée Delvob, âgée de vingt-neuf ans, manouvrice, tous deux tenus majeurs Demeurant à Grilbardon; le premier époux, et le second preste voisin de la défunte ci-après nommée; lessus nous, ses déclarés que la nommée Marie Victoire Poly, âgée de soixante cinq ans et demi, veuve d'Antoine et Marie Demeurant à Grilbardon, fille de Jean Pierre Poly, en de Marie Marguerite Léandre, et veuve de Simon Pierre Piquet, en décès, aîné Grilbardon, en son domicile, hier à une heure du soir; et après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte, que les déclarants ont signé avec nous, après lecture faite.

Marland & Frères

M. Dugay

*C*onseil bin cent cinquante quatre, le dixième, sans heure du soir; par devant nous Adolphe Delignières, Maire et officier public de l'état civil de la Commune de Grilbardon; sans Compagnie les sieurs Jean Baptiste Boudant, âgé de vingt trois ans, manouvrice, et Jean Nicolas Boudant, âgé de trente trois ans, manouvrice, tous deux tenus majeurs Demeurant à Grilbardon; le premier époux, et le second male paternel de la défunte ci-après nommée; lessus nous, ses déclarés que la nommée Julie Argentine Boudant, âgée de trois ans, sans profession, née et Demeurant à Grilbardon, fille de Jean Baptiste Boudant, premier homme et femme nommé, et de Marguerite Julie Aubry, âgée de vingt cinq ans; en décès,

N^o. 15.
Acte De
Déces
De
Jacques Ferdinand
Chapron.

aujor du Chiffre), au Dimanche De Ses neuf et mire, aujor de ses
neuf heures du Matin; en après midi des apres du Déces,
nous avons dressé le present acte, que le pere de la Décédé
à Signé avec nous; Ld'm Sieur Jean Nicolas Lasselin,
Témoin à dessus nomme, nous a déclaré qu'il avoit signé,
et l'aujor de sa mort fait, que le Chiffre l'ayant
aujor du Chiffre fait, que le Chiffre l'ayant

et De signature

Le XIX mil huit cent cinquante quatre, Le Vingt deux,
neuf heures du Matin; par Devant Nous Dolphe Delignières,
Maire en officier public de L'Etat civil de la Commune de
Grillardon; Son Compagnon les Sieurs Jean Louis Raine,
âgé de cinquante ans, Monvoisin, et Jacques François
Pivert, âgé de quarante un ans, Caubouin sur le
Canal de l'Ource, tous deux Tenuans majeurs Demeurant
à Grillardon, le premier Tenuan bras fer, en le nom
Coulon Germain Du Séjant et appelle nommé; Lesquels
sous nos déclarations que le nomme Jacques Ferdinand
Chapron, âgé de trente deux ans en deux, Monvoisin,
né le Neuf Janvier, Caution de Bidanges, Verger d'Amour
d'Arauhat, (Orne) Demeurant à Grillardon; fils
de Jean Louis Chapron, Drapier, et de sa femme
Julie Verrier, demeurant aujor du même lieu,
et épouse de Louis Marie Cliza Raine,
âge de vingt deux ans en deux, et Déclaré audie
Grillardon, en son domicile; aujourd'hui à deux
heures du Matin; en après midi des apres du Déces,
nous avons dressé le présent acte, que les déclarants
l'aujor avec nous, après lecture faite.

J. P. Stein Pivert et De signature

N^o. 16.

Le XXI mil huit cent cinquante quatre, Le Dix Septembre
neuf heures du Matin; par Devant Nous Dolphe
Delignières, Maire, en officier public de l'Etat civil de la
Commune de Grillardon; en Compagnon le Sieur Jean Baptiste

Acte De
Naissance



De Emilie Anne
Davelion.

Davelion, âge de trente trois ans, Marquise Demeurant
à Grillardon; devant nous à Davelion, que bien à quide heures
du Matin, il lui est née en son Dimanche une infante Du
seigneur Féminin, qu'il nous présente de quel il a déclaré
veuler donner le prénom De Emilie, Louise; Laquelle
infante il a eu de son legitime mariage avec l'étoile
Louise Ligner, âge de trente deux ans; Les deux
Déclarations et présentation faites en présence des Sieurs
Dolphe Stein, âge de cinquante un ans,
Mathieu Davelion, et Lancier Alexandre Vandercel,
âge de trente quatre ans, Notaires, les deux tenuans
majeurs Demeurant à Grillardon, en proches voisins
du Sieur Davelion; en son berceau pris en tenance, tenu
avec nous le present acte de Naissance, après qu'il
l'eut lu et l'eust lue.

et Seguin, Porte de Grillardon
et De signature

N^o. 17.

Acte De
Mariage
de
Alexandrine
Bettencourt

et Isabelle Zénobie
Debeaufort

Le XXII mil huit cent cinquante quatre, le vingt six
Octobre, neuf heures du Matin; par Devant Nous Dolphe
Delignières maire de la Commune de Grillardon, en officier
public de l'Etat civil; Son Compagnon publiquement dans
la Mairie Commune, Alexandre Bettencourt, âge
de vingt six ans, Sieur de Long, née à Vigny de ce
mème Diocèse; Demeurant à Grillardon; fils unique
de Jean François Georges Bettencourt âge de cinquante
deux ans, aussi Sieur de Long, et de Rose Anne
Charpentier âge de cinquante deux ans, Demeurant
ensemble aujor à Grillardon; lesquels ici présentés en
personne nous ont déclaré consentir au présent Mariage
d'une part. Et Isabelle Zénobie Debeaufort, Demeurant
âge de Dix neut ans Dix mois, journalière née en
Demeurant à Grillardon; fille unique de Louis
Debeaufort, âge de quarante un ans, Monvoisin
en de Marie Françoise Elisabeth Blot, âge de
quarante neuf ans, Demeurant sur lequel aujor à Grillardon.
Le tout constaté ainsi qu'il résulte des actes de
Naissance de l'époux, et de l'épouse qui nous ont

et produits, et qui resteront annexes au présent acte;
Leur Dame Isidore Debeauvais et la Dame Marie
françoise Elisabeth Blot, aussi ici présentes en
personne, nous ont déclaré, devant ce présent
Mariage d'autre part. En d'ouant Lecture De
L'acte De Naissance de l'époux, il a été à l'instant renommé
par toutes les parties, ces les quatre témoins, ce après nommés,
que sur leur acte le père de l'époux devrait porter les
prénoms de Jean François Georges, Bettencourt, au lieu de
Georges Bettencourt, porte autre acte, ce que c'est pas
oublier que les prénoms de Jean François Bettencourt
ont été changés. Lesquels nous ont requis de procéder à la élaboration
Du mariage projet entre eux, et pour les publications
qui ont été faites en notre Mairie, les Dimanches suivant
les vingt deux Octobre présent mois, à l'heure de midi.
Avant sonnaient aussi Mariage que nous avions été
désigné par l'Etat Civil à leur requisition, et après
avoir donné lecture De toutes les pieces ci dessous
mentionnées, et du Chapitre Six, ou Code Civil relatif
au mariage, avons déclaré que futur époux en à
la futur épouse s'ils voulaient prendre son
Marrage en son état femme; chancier ayant répondu
Séparément et affirmatoirement, avons déclaré au
nom de la loi, que le Sieur Alexandre Bettencourt,
en la personne d'Isabelle Louise Debeauvais,
étaient unis en mariage. D'après La Loi Du
 Dix Juillet mil huit cent cinquante quatre, Le quatre
Novembre, ours heure du Matin, par devant nous
Adolphe Delignier, Maire de La Commune de Chillardou,
en officier public de l'état civil; Son Compagnon publiquement
dans la Mairie Commune; Stanislas Alexandre Dubois,
âgé de vingt trois ans, Marmonier, né à Bourganeuf à
Chillardou; fils unique de Charles Nicolas Dubois,
âgé de soixante deux ans, aussi Marmonier, et de
Julie Dubois Nalabot, âgée de Soixante ans,
Dame au ménage à Chillardou; Lesquels ici présent
en personne, nous ont déclaré, devant ce présent mariage,
à nous d'clarer s'il avait été fait entre eux
un Contrat De Mariage; Lesquels nous ont
tous attesté qu'il n'en avait pas été fait.
De quoi avons dressé acte, sous le sceau, en
présence des Sieurs Gustave Léon Picard,
âgé de cinquante et une ans, Propriétaire, demeurant
à Vignac, parrain de l'époux; De Joseph
Port, âgé de vingt huit ans, Cofeuve, demeurant
à Meung, fabriquant Saint Nicolas, Numéro
vingt neuf, beau frère de l'époux; De

12

Louis Pierre Fortune Denouilly, âgé de trente
ans, Boulangier, demeurant à
Chez lui, Cantre de Lagny, Parrain de l'épouse;
De Jean Claude Bettencourt, âgé de quarante et une ans,
fillet de Coton, demeurant à Meung, Rue des
Vieux Moulin. Numéro treize, oncle maternel de l'épouse,
et tous quatre témoins mariaus; Lesquels nous avons
signé l'époux, Son père, la ladite épouse, Signé avec
nous le présent acte; La ville de l'époux, en la place
de la mairie de l'époux, nous avons déclaré se faire signor,
Le tout après lecture faict.

Zénaïde Debeauvais Alexandre Bettencourt
Bettencourt Et Bettencourt Demouriez
Pecau Jules C. P. Delignier

N° 18.

Acte De
Mariage
De
Stanislas Alexandre
Dubois,
et
Clementine
Manchon.

Le XII mil huit cent cinquante quatre, Le quatre
Novembre, ours heure du Matin, par devant nous
Adolphe Delignier, Maire de La Commune de Chillardou,
en officier public de l'état civil; Son Compagnon publiquement
dans la Mairie Commune; Stanislas Alexandre Dubois,
âgé de vingt trois ans, Marmonier, né à Bourganeuf à
Chillardou; fils unique de Charles Nicolas Dubois,
âgé de soixante deux ans, aussi Marmonier, et de
Julie Dubois Nalabot, âgée de Soixante ans,
Dame au ménage à Chillardou; Lesquels ici présent
en personne, nous ont déclaré, devant ce présent mariage,
à nous d'clarer s'il avait été fait entre eux
un Contrat De Mariage; Lesquels nous ont
tous attesté qu'il n'en avait pas été fait.
De quoi avons dressé acte, sous le sceau, en
présence des Sieurs Gustave Léon Picard,
âgé de cinquante et une ans, Propriétaire, demeurant
à Vignac, parrain de l'époux; De Joseph
Port, âgé de vingt huit ans, Cofeuve, demeurant
à Meung, fabriquant Saint Nicolas, Numéro
vingt neuf, beau frère de l'époux; De

annexes au present acte, le dit Sieur François Mme
Anthon, et la dame Marie Céleste Décime
Mockett, aussi ici présent en personne, nous our
Déclaré Considérant au présent mariage, à cette part,
Lesquels nous our reçus de priser à la Céleste
Du Marage vogé entre eux, et deux Les
Publications ou été faites en notre Mairie, Le
Dimanche quinze le vingt deux Octobre dernier,
L'heure de Midi. Aucuns oppositions aux
Mariage ne nous ayant été signifiés, j'ayours
pris la leur signature; après avoir donné
lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées,
et du Chapitre six du Code Civil relatif au
Mariage; nous demandé au futur époux et
à la future épouse s'ils voulaient de prendre
pour mari et femme; chacun d'eux ayant
l'épouse déprimée et affirmativement, avons
discuté au sens de la Loi que le Sieur Stanislas
Alexandre Dubois, en la personne de Clémentine
Moreau, étoient unis en Mariage.
D'après la loi du Dix Juillet mil huit cent
Cinquante, nous avons interpellé les deux futurs
époux, ainsi que les personnes presentes, pour leur faire
le présent Mariage; à nous Déclarer si l'an
de l'an entre eux, un Contrat de Mariage;
Lesquels, nous en avons attesté qu'il n'en étoit
pas de faire. De quoi avons dressé acte
Sur le champ, en présence des Sieurs Henri
Sébastien Caillé, âgé de trente quatre ans,
Berger demeurant à L'Isle Caillé de Dammat,
Séné en Maine; de Auguste Amédée Caron,
âgé de trente trois ans, Charetier demeurant à
Orillardon, sans deux beaux frères de l'épouse;
de Victor Lepere âgé de trente un ans, Cordonnier
demeurant à L'Isle Caillé de L'Isle sur Ourcq
Sénart et Marne; Jean frère de l'épouse; de
François Rose Frère, âgé de trente un ans, Canutier,
demeurant à Orillardon, qui se l'épouse, et tous

quatre tenuent majeurs; Lesquels ont
signé avec l'épouse, et avec nous le présent acte.
L'épouse, Le père et la mère de l'épouse, Le père et la
mère de l'épouse, nous, our Déclaré ne Savoir signés.
Le tout avec Lecture faite. C Moreau
4 s cargo CA 10 N ~~Collation~~ ~~parole~~
français 6000 ~~Collation~~ ~~parole~~
De Légerme

No. 19.

Acte De
Naissance
Célestine Emilie
Dubois.

No. 20.

Le au mil huit cent Cinquante quatre, Le
vingt-decembre, deux heures du matin; par devant
nous Adolphe Delignières, Maire et officier public de
l'état civil de la Commune de Orillardon, en
Compagnie du Sieur Jean Baptiste Antoin Dubois,
en son état nuptial, Berger demeurant à Orillardon;
Lequel nous a déclaré qu'il a six heures au soir,
l'heure où naquit son enfant, une naissance du sexe
féminin, qu'il nous présente, et devant il a
dicté Nom, les prénoms de Célestine
Emilie. Laquelle enfant il a eu de son
épouse Mme, avec Julie Lucile
Boulongne, âgée de vingt six ans en ce jour;
Lors de l'accouchement, il étoit en présence
des sieurs Jean Pierre Bonhomme, âgé de vingt
trois ans Charetier, Jean frère de Déclarant, et
Louis Bienville Boulongne, âgé de cinquante deux
ans, Charpentier, probable voisin du Déclarant,
tous deux tenuent majeurs demeurant à Orillardon,
et en ladite père et tenuent, signé avec nous
le présent acte de Naissance, après qu'il leu en a
été lue Lecture.

Le Boulongne à Aubry
21 Décembre
et Sophie Bonhomme

Le au mil huit cent Cinquante quatre, Le
vingt-un Décembre, trois heures du matin; par devant
nous Adolphe Delignières, Maire et officier public

Acte De
Décès
De
Jean
Lelèvre.

Le 1^{er} Janvier de la Commune de Grillaudou, Jean Campanus les Vieux, Jean Baptiste Lelèvre, âgé de cinquante deux ans, Cuisinier, et Félix (sic) Rose Devantine, âgée de cinquante trois ans, veuve, tous deux résidans auz d'aujourd'hui à Grillaudou, le premier fils, et le second proche voisins du défunt ci-après nommés, lesquels nous sur l'ordre que le notaire Jean Lelèvre âgé de quatre vingt quatre ans diez mois, ancien serrurier né à Cannes, Département de l'Oise, demeurant à Grillaudou, fils des défunts Jean Lelèvre, veuf Marie Catherine Delles, et Jeuf de Marie Elisabeth Delles en Pièce, aussi à Grillaudou, piet à quatre heures du matin du Jour du Dix, au Demande de son fils, en l'entendu ce dessus nommé; et après nous être assuré du Décès, nous avons dressé le présent Acte, que les témoins ont signé avec nous, après Lecture faite.

F. Devantine

Lelèvre

J. P. Delles

N° 21.

Acte De
Naissance
De
Louise Emma
Girlet

Le XXII^e du mois de Décembre, quatre heures du Soir, par devant Nous Adolphe Deligny, Maire de l'officier public de l'état civil de la Commune de Grillaudou, et Campan le Jeune Jean Lassal Girlet, âgé de quarante quatre ans, Cordonnier, demeurant à Grillaudou, lequel nous a déclaré qu'il y avoit pris à neuf heures du Matin, il lui en a été au son domicile une enfant de sexe féminin, qu'il nomme présente le à laquelle il a octroyé son nom de Louise, prénom de Louise Emma, laquelle enfant il a eu de son légitime mariage, avec Louise Alexandrine Vavafaut, âgée de quarante ans; Lesdites déclaration en présentation faite en présence des sieurs Louis Etienne Maillard, âgé de quarante trois ans, Berger, et Pierre Noglin

122

Grenaud, âgé de trente quatre ans, Maire de l'officier public de l'état civil de Grillaudou, et présente son sieur Du Dieulefit; lesquels nous jugeons que le père de Lelèvre étant avec nous le présent acte de Naissance, après lecture faite.

Jean Pascaud, le 2. Novembre M. Casenave

J. P. Deligny

Ces actes sont le Présent Register
par Meilleur Maire de la Commune de
Grillaudou, l'an mil Sept Cent Cinquante quatre.

J. P. Deligny

expis 510

13^e

Cable Alphabétique des Actes
contenus au Présent Registre.

Naissances.

N ^o du Regist.	Noms et Prénoms	Date des Actes.
1. 19.	Aubry Célestine Emilie	16 X ^e
2. 3.	Baillul Estelle Eugénie	31 Mars.
3. 7.	Bouvier Eugénie Stéphane	9 Juin.
4. 16.	Daverdin Emilie Laure	17 X ^e
5. 11.	Lévee Jules Charles	3 Mai
6. 8.	Métayer Julien Alphonse	17 Juin.
7. 21.	Virlet Louise Emma	131 X ^e

Mariages.

1. 17.	Bettencourt Alexandre, et Debraupuis Isabelle Virginie	26 8 ^{me}
2. 1.	Chamberland Auguste ^{de fée}	16 Janvier
3. 18.	Destoyer Julie Virginie Dubois Stanislas Alphonse Manchen Clémentine	11 9 ^{me}

N ^o du Regist.	Noms et Prénoms	Date des Actes.
4. 10.	Germain Louis Germain, et Métayer Louise Alexandrine	19 Juillet
5. 6.	Platteau Pierre Victor et Courtier Eugénie Elisa	1 ^{er} Juin.
6. 2.	Vernon Auguste Féodora, et Marion Marie Anne Victoire	22 Février.

Décès.

1. 11.	Biarne Marie Geneviève	29 Juillet
2. 12.	Chapron Jacques Ferdinand	26 Août
3. 5.	Gibaut Marie Anne Opportune	29 Mai
4. 14.	Houdant Julie Argentière	17 Août.
5. 20.	Leclerc Jean	21 X ^e .
6. 13.	Marland Eugénie	11 Août.
7. 9.	Métayer Léon Alphonse	22 Juin.
8. 12.	Poly Marie Victoire	10 Août

Récapitulation.

Naissances	76
Mariages	8
Décès	21 Total.